Guide pour le développement de la

politique communale de l'enfance et de la jeunesse

Outil O1.4b

Exemple: Esquisse de projet Eglisau

Esquisse de projet formant partie intégrante de la demande d'élaboration d'un concept de politique de l'enfance et de la jeunesse adressée au Conseil communal

Élaboration d'une stratégie partielle enfance et jeunesse		
Brève description et intention		
Début du projet : 1 janvier 2020	Fin du projet : printemps 2022	

Depuis 2003, le lieu de rencontre pour les jeunes est l'élément central du concept de l'animation socioculturelle jeunesse d'Eglisau. Les efforts de la commune dans le domaine de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse n'ont pas suivi le rythme de la croissance démographique et les exigences sociétales plus élevées. Les offres de la commune ayant un impact sur les enfants et les jeunes dans le domaine parascolaire et extrafamilial doivent être examinées et repensées dans le cadre d'une stratégie partielle enfance et jeunesse. Il s'agit de veiller à ce que la stratégie partielle garantisse un développement en adéquation avec les besoins.

Le projet est réalisé par Eglisau en tant que commue pilote dans le cadre du projet «Kommunale Kinder- und Jugendpolitik im Dialog planen und entwickeln» (n.d.t. : Planifier et développer la politique communale de l'enfance et de la jeunesse dans le dialogue) de l'Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ) et de la Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW).

Références

Objectifs stratégiques

- Nous promouvons une vie de quartier animée, favorisons et complétons des offres d'intégration et faisons participer la population au développement des quartiers.
- Nous promouvons et complétons des offres attrayantes pour les familles, les jeunes et les sénior·e·s.
- La population prend part aux décisions importantes et est en dialogue avec les autorités et l'administration.

Mandat légal / base juridique

- Constitution fédérale, articles 11, 41 et 67
- Loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (LEEJ)
- Kinder- und Jugendhilfegesetz (KJHG) (n.d.t.: loi sur l'aide à l'enfance et à la jeunesse du canton de Zurich)

Autres projets / mesures

- Préliminaires : –
- Parallèles : Introduction animation jeunesse hors murs
- Ultérieurs : –

Effets et impact

Les enfants, les jeunes et les jeunes adultes peuvent décider librement de leur plan de vie individuel et ont la possibilité de le réaliser. Les enfants, les jeunes et les jeunes adultes ont un niveau élevé d'estime de soi et de conscience de soi, ainsi que des compétences d'action et des compétences sociales développées. Ils et elles se sentent en bonne santé et à l'aise, participent activement aux processus de la collectivité en tant que partenaires et sont intégré-e-s dans la société d'une manière adaptée à leur âge.

Objectifs et résultats mesurables du projet

Outil O1.4b - Exemple: Esquisse de projet Eglisau

- Stratégie partielle enfance et jeunesse, y compris plan de mesures, adopté par le Conseil communal d'ici au printemps 2022
- Guide pour le développement de la politique communale de l'enfance et de la jeunesse (participation en tant que commune pilote au projet «Kommunale Kinder- und Jugendpolitik im Dialog planen und entwickeln» (n.d.t.: Planifier et développer la politique communale de l'enfance et de la jeunesse dans le dialogue)

Jalons

- Le mandat et l'organisation de projet sont définis de manière définitive : accord juin 2020
- État des lieux et identification des besoins : rapport d'ici juin 2021
- Actions nécessaires : rapport d'ici septembre 2021
- Formulation d'objectifs et proposition de catalogue de mesures d'ici décembre 2021
- Décision politique, adoption : mars 2022

Organisation de projet

Le projet est mené à bien en tant que commune pilote du projet «Kommunale Kinder- und Jugendpolitik im Dialog planen und entwickeln» (n.d.t.: Planifier et développer la politique communale de l'enfance et de la jeunesse dans le dialogue) de l'Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ) et de la Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW).

Mandant: Conseil communal d'Eglisau, Thomas Laufer, responsable des affaires sociales

Direction de projet : Co-direction des deux responsables de l'animation socioculturelle jeunesse

Groupe de projet : Les membres du groupe de projet sont des actrices et acteurs locaux qui testent le guide issu du projet de l'AFAJ à Eglisau et qui sont responsables de sa mise en œuvre. La composition du groupe de projet doit être clarifiée dans la première étape du projet. Entrent en ligne de compte notamment les personnes suivantes : les décisionnaires politiques responsables de la politique de l'enfance et de la jeunesse, la direction de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse et les membres de la commission jeunesse.

Une personne appropriée devra être trouvée pour se charger de l'animation des événements participatifs et des ateliers.

		Ressources humaines	CHF
	du projet, y compris par- n à l'élaboration du guide	1 00 Jours ac travair	
fants, je	ers publics (adultes, en- eunes) et accompagne- efessionnel		65'000.00
3. Contribu AFAJ/FHI			7′500.00
Coûts du projet /	ressources	60 jours de travail	57′500.00

Risques du projet

_

Participation des parties prenantes

L'ensemble du projet vise à faire participer toutes les parties prenantes.

Communication (destinataires, moyens, rythme)

Interne

« Place du village » numérique

Externe

- Rapports périodiques dans le bulletin d'information
- Clarifier comment les enfants et les jeunes seront informé·e·s fait partie intégrante du projet.

Comptes-rendus au mandant

Tous les trimestres lors d'une séance du Conseil communal consacrée à la stratégie

Outil O1.4b – Exemple : Esquisse de projet Eglisau

-		
Mandant du projet :	Responsable de projet :	
Membres de l'équipe de projet : —	Autres parties appelées à collaborer (p. ex. dans l'entre- prise) : —	
<date>, signature responsable de projet</date>	<date>, signature mandant</date>	
	Society, signature manadit	
Date du document : <date></date>		